



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU PAS-DE-CALAIS

PREFECTURE
DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES
PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement
DCPPAT - BICUPE - SIC - GM-2019- 72

INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Commune de HENIN BEAUMONT

Demande d'exploiter un entrepôt de stockage
de matières combustibles
SOCIÉTÉ SIMASTOCK

ARRETE DE CONSULTATION DU PUBLIC

Le Préfet du Pas-de-Calais,

- VU** le Code de l'Environnement ;
- VU** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;
- VU** le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe) ;
- VU** l'arrêté préfectoral n° 2017-10-78 du 20 mars 2017 portant délégation de signature ;
- VU** la demande présentée par la Société SIMASTOCK dont le siège social est situé Lieudit "La Centrale" Rue Francisco Ferrer 59450 SIN LE NOBLE, en vue d'exploiter un entrepôt de stockage de matières combustibles, situé Boulevard Ferdinand de Lesseps 62110 HENIN BEAUMONT ;
- VU** le rapport de la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement du 8 mars 2019 ;
- CONSIDERANT** qu'il convient de soumettre à la consultation du public la demande et le dossier de la Société SIMASTOCK ;
- CONSIDERANT** qu'il convient de fixer la période de consultation du public ;
- SUR** proposition du Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais ;

ARRETE

ARTICLE 1^{er} :

La demande présentée par la Société SIMASTOCK, dont le siège social se situe Lieudit "La Centrale" Rue Francisco Ferrer 59450 SIN LE NOBLE est soumise au régime de l'enregistrement en vue d'exploiter un entrepôt de stockage de matières combustibles sur la commune de HENIN BEAUMONT.

ARTICLE 2 : PERIODE DE CONSULTATION

La consultation se déroulera du 15 avril 2019 au 15 mai 2019 inclus.

Le dossier sera mis à la disposition du public à la mairie de HENIN BEAUMONT, lieu d'implantation du projet, du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 18 h 00.

ARTICLE 3 : OBSERVATIONS

Le public peut formuler ses observations sur un registre ouvert à cet effet, à la mairie de HENIN BEAUMONT - Place Jean Jaurès -, ou les adresser par courrier à la Préfecture du Pas-de-calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement, ou, le cas échéant, par voie électronique à l'adresse suivante : pref-dage-bpup@pas-de-calais.gouv.fr, avant la fin du délai de consultation du public.

ARTICLE 4 :

Un avis au public sera affiché, au plus tard le 30 mars 2019, à la mairie de HENIN BEAUMONT.

L'accomplissement de cette formalité sera justifié par un certificat d'affichage.

Cet avis et la demande de l'exploitant seront mis en ligne sur le site internet de la Préfecture du Pas-de-Calais <http://www.pas-de-calais.gouv.fr> («Publication / Consultation du Public / Consultation ICPE / Régime Enregistrement»), pendant la période de consultation du dossier.

Mention de cet affichage sera insérée, par les soins du Préfet, dans deux journaux (La Voix du Nord et Nord Eclair) diffusés dans le département, de manière à assurer une bonne information du public.

ARTICLE 5 :

A l'expiration du délai de consultation du public, le registre sera clos et signé par le maire de HENIN BEAUMONT. Celui-ci devra le transmettre à la Préfecture du Pas-de-Calais – Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial – Bureau des Installations Classées, de l'Utilité Publique et de l'Environnement – Section des Installations Classées.

ARTICLE 6 :

A l'issue de la consultation, le Préfet du Pas-de-Calais statuera sur cette demande.

ARTICLE 7 :

Le Secrétaire Général de la Préfecture du Pas-de-Calais, le Sous-Préfet de LENS et le Maire de HENIN BEAUMONT sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Arras, le 20 mars 2019

Pour le Préfet,
Le Directeur délégué,



Dominique KIRZEWSKI

Copie destinée à :

- Société SIMASTOCK - Lieudit "La Centrale" Rue Francisco Ferrer 59450 SIN LE NOBLE
- Sous-Préfecture de LENS
- Mairie de HENIN BEAUMONT
- Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
- Dossier
- Chrono